
Procès-verbal de l'assemblée publique

Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, les services administratifs et le capital humain

Le mardi 22 juin 2010 à 18 h 00
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Bertrand A. Ward, président de la commission
M. Pierre Lampron, vice-président
Mme Marie Potvin
Mme Lili-Anne Tremblay
M. Laval Demers
M. Sammy Forcillo
M. Peter McQueen

ABSENT

M. Laurent Blanchard

AUCUN CITOYEN PRÉSENT

1. Ouverture de l'assemblée

Le président déclare l'assemblée ouverte à 18 h, rappelle la tenue de l'assemblée publique conjointe du 9 juin 2010 et explique le déroulement de la présente assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Forcillo, appuyée par Mme Tremblay, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des recommandations sur le Rapport 2009 du vérificateur général

Le président rappelle que les membres de la commission ont tenu une séance de travail pour s'entendre sur des recommandations. Il souligne qu'il y a consensus d'une majorité de membres sur neuf recommandations.

Sur une proposition de Mme Potvin, appuyée par Mme Tremblay, la commission

REMERCIE le vérificateur général et le personnel du Bureau du vérificateur général pour la collaboration apportée à la commission dans le cadre de cette étude publique ;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil municipal :

Situation du Bureau du vérificateur

R-1

Que le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal entreprenne les démarches en vue de devenir un maître de stage reconnu par l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ).

R-2

Que le Bureau du vérificateur général travaille en étroite collaboration avec le Service du capital humain afin d'embaucher du personnel ayant l'expérience et la compétence requises.

R-3

Que le Bureau du vérificateur général continue de partager la tâche de vérification financière à parts égales avec les ressources externes, et ce afin de permettre aux ressources internes de réaliser les mandats de vérification de conformité et les missions de vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information; le tout visant à assurer l'efficacité, l'efficience et les économies des opérations des unités d'affaires de la Ville.

Reddition de comptes de la ligne éthique

R-4

Que le Bureau du vérificateur général informe les membres des conseils municipal et d'agglomération quant à l'évolution du budget supplémentaire de 325 000\$ qui vient de lui être

accordé par le conseil municipal afin de couvrir les frais de gestion de la ligne éthique.

Vérification financière

ATTENDU la nécessité de mettre en place des mesures préventives visant ainsi à assurer le meilleur contrôle possible, et ce au bénéfice de l'ensemble des citoyens, de leurs élus ainsi que des fonctionnaires de la Ville ;

R-5

Que le Bureau du vérificateur général présente à la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain un plan d'action détaillé en matière de gestion du risque.

R-6

Que le Bureau du vérificateur général poursuive son travail auprès des vérificateurs internes et des différents comités de vérification des instances de la Ville, de l'agglomération et des sociétés paramunicipales qui en sont dotées, dont la STM.

Vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information

CONSIDÉRANT que le suivi des recommandations par les différentes unités d'affaires s'effectue actuellement à plus de 80% ;

R-7

Que les différentes unités d'affaires prennent acte de l'ensemble des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général et qu'elles les mettent en application dans les meilleurs délais.

ATTENDU que la reddition de comptes est un élément essentiel à la bonne gouvernance, tel que soulevé dans le Rapport du vérificateur général 2009 ;

R-8

Que la Direction générale mette sur pied un comité de vigie qui assurera le suivi des différentes étapes de réalisation du Projet d'impartition des services de télécommunications.

R-9

Que le Bureau du vérificateur général dépose un plan de travail et un plan d'effectif au comité de vérification pour approbation et suivi régulier.

Adopté à la majorité.

M. McQueen enregistre sa dissidence sur les recommandations R-3 et R-4. M. Lampron enregistre sa dissidence sur l'ensemble de la proposition.

Sur une proposition de M. McQueen, appuyée par M. Lampron, deux recommandations supplémentaires sont soumises à la commission :

R-10

Que le vérificateur général dépose et présente en primeur son rapport annuel devant les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire ou spéciale du conseil.

R-11

Que le vérificateur général s'inspire du Rapport annuel de gestion du Vérificateur général du Québec pour présenter de façon plus détaillée l'utilisation de ses ressources financières et ses indicateurs de performance.

Rejeté à la majorité.

M. McQueen indique qu'il déposera un rapport minoritaire au conseil municipal. M. Lampron indique que M. Blanchard et lui déposeront également un rapport minoritaire au conseil municipal.

4. Période de questions du public

Aucune personne n'est inscrite.

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.

ADOPTÉ LE : 2 JUIN 2011

(Original signé)
Président

(Original signé)

Secrétaire recherchiste